



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAGY

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 8 octobre 2024

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Alain BEZARD, Annick CRECY, Aurore PIQUET, Jean-Philippe WORMS, Agnès SAGUET, Daniel DEVAUCHELLE, Clémence MARCHAND, Sophie DE SMEDT, Sylvie DUFLOT, Julien SAILLE

Absents : Geoffrey GIRARD n'a pas donné pouvoir

Absent excusé : Régis RICORDEAU a donné pouvoir à Guy PARIS,

Soit, sur quinze membres en exercice, treize présents et quatorze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Election du secrétaire de séance

Daniel DEVAUCHELLE, Conseiller Municipal, est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 28 mai 2024

Guy PARIS, Maire de Sagy, propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 28 mai 2024.

Le compte-rendu est approuvé avec 14 voix pour, sur 13 présents.

Demande d'admission en non-valeur par le comptable public

Guy PARIS, Maire de Sagy, explique au Conseil Municipal que le comptable des finances publiques de la trésorerie de Magny en Vexin nous a informé qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement de 14 pièces datant de 2011, 2015 2017 et 2018.

Il demande en conséquence, l'admission en non-valeur de ces pièces (factures périscolaires pour la majorité d'entre elles) pour le montant total de :

- 1388€ au compte 6541
- 77.20€ au compte 6542

Handwritten signatures and initials: \$, \$, DP, AB, MW, DE, 1/6, AP, CM, AS, AB.

Le Conseil Municipal s'étonne que nous n'ayons un retour de la trésorerie qu'en 2024, pour des impayés datant de 2011 et souhaiterait que nous soyons informés, au fur et à mesure, des démarches engagées par la trésorerie pour recouvrer ces sommes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité avec 13 voix pour, et 1 abstention (Sylvie DUFLOT) la demande d'admission en non-valeur émise par le comptable des finances publiques de la trésorerie de Magny en Vexin, pour les sommes de 1388 € au compte 6541 et 77.20 € au compte 6542.

Le maire interrompt la séance à 19h12 afin d'informer le Conseil Municipal qu'un individu est à l'extérieur en train de prendre des photos de l'intérieur de la salle du conseil ainsi que des participants à la réunion.

Madame Aurore PIQUET se lève pour ouvrir la porte de la salle du Conseil afin d'inviter la personne à entrer et assister à la réunion.

Celle-ci refuse l'invitation.

La séance reprend

Décision modificative n° 1 : amortissement des immobilisations non prévues au budget

Guy PARIS, Maire de Sagy, expose au Conseil Municipal que les opérations d'amortissement de travaux d'enfouissements de réseaux, rue de la Vierge et rue des Prés n'ont pas été prévues au budget et que le contrôleur des finances publiques demande d'établir une décision modificative afin d'émettre le mandat et les titres concernés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'établir une délibération dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, avec 14 voix pour, d'établir une décision modificative et d'émettre le mandat et les titres concernés par les opérations d'amortissements non prévus au budget.

Versement d'un don de 50€ à la DIRAP

Guy PARIS, Maire de Sagy, explique que la commune de Sagy a adhéré en 2019 à l'association D.I.R.A.P. (Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles).

Cette participation permet à la commune d'être reconnue comme membre de l'association qui mène des actions contre le développement de l'aérodrome et les nuisances aériennes.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la D.I.R.A.P en lui accordant une subvention de 50 € pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde à la D.I.R.A.P, avec 13 voix pour et une abstention (Daniel DEVAUCHELLE), une subvention de 50€.

Aide exceptionnelle à Marelle et Baskets pour les activités des vacances de printemps et d'automne

Annick CRECY, adjointe au Maire, explique que lors de l'examen des demandes de subventions des associations locales avant le vote du budget 2024, il avait été décidé du versement d'une participation de la commune à l'association Marelle et Baskets pour les activités qu'elle a organisé au printemps 2024, soit la somme de 433€. Il en sera de même pour les activités proposées pour les vacances d'automne 2024, après fourniture à la mairie des factures moins la participation des familles.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour confirmer l'aide exceptionnelle à l'association Marelle et Baskets pour les activités des vacances de printemps et d'automne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme accorder l'aide exceptionnelle à l'association Marelle et Baskets, avec 14 voix pour.

Handwritten notes and signatures in blue ink at the bottom right of the page, including initials like DA, JW, AR, AS, AP, CM, AB, DP, and AS, along with the number 2/6.

Redevance d'occupation du domaine public par GRDF

Dominique PAPILLON, Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur la collectivité donne lieu, chaque année au versement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code des collectivités territoriales modifié par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

GRDF nous informe que la somme de 293€ doit être versée à la commune au titre de cette redevance et qu'il est nécessaire que la collectivité ait adopté une délibération pour son règlement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de cette redevance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, avec 14 voix pour, le règlement de la redevance de GRDF pour un montant de 293€.

Approbation du retrait de la commune de Chatenay en France au SIAA

Dominique PAPILLON, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la demande de l'approbation de retrait de la commune de Chatenay en France au SIAA (en date du 16 mars 2024) et de l'acceptation dudit retrait par le comité syndical réuni le 6 juin 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'approbation du retrait intercommunal d'assainissement Autonome de la commune de Chatenay en France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, avec 14 voix pour, la demande d'approbation de retrait de la commune de Chatenay en France au SIAA.

19h25, arrivée de Monsieur Sofiane SAADI dans la salle pour assister à la réunion du Conseil Municipal.

Approbation de la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus entre Citéo et la CCVC

Guy PARIS, Maire de Sagy, explique qu'une convention a été signée entre la société Citéo et la CCVC concernant un soutien financier pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus. La CCVC a approuvé cette convention lors du conseil communautaire du jeudi 19 septembre 2024.

Citéo va verser à l'EPCI une somme de 0.90€ par habitant, et la CCVC va reverser à chacune des communes la somme correspondante à sa population.

Il convient pour le Conseil Municipal d'approuver la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des présents, soit 14 voix pour, la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Adhésion à la convention de mutualisation avec le CIG pour l'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2024-2029 pour le volet « prévoyance » et le volet « santé »

Aline BOUDIN, adjointe au Maire, explique que l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique instaure une participation financière minimale pour les employeurs publics territoriaux à l'horizon 2025 (pour le risque prévoyance) et 2026 (pour le risque santé).

Il convient de fixer le montant de la participation financière de la collectivité, par agent et par mois afin de présenter un projet de délibération au CST du CIG.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'établir les montants de participation de la commune à la protection prévoyance pour les agents de la collectivité.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including "AS.", "AP", "3/6", "CM", "RH", "AB", and "AP".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, avec 14 voix pour, confirme accorder un montant de 7 € par agent et par mois, pour le risque « prévoyance, à partir du 1^{er} janvier 2025 et de 15€ par agent et par mois pour le risque « santé », à partir du 1^{er} janvier 2026.

Demande de labellisation et de subvention dans le cadre des célébrations du 80^{ème} anniversaire des débarquements, de la libération et de la victoire

Annick CRECY, Adjointe au Maire, explique qu'à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et à la suite d'un échange lors de l'Assemblée Générale de l'Amicale des Anciens Combattants et Soldats de France de Sagy et ses environs en février 2024, il est proposé d'organiser une manifestation sur le champ de foire de Sagy, les samedi 10 et dimanche 11 mai 2025 (campements militaires et animations sur le champ de foire et expositions dans la salle des fêtes)

Le ministère de la Défense propose de labelliser certains projets avec le versement d'une subvention à la commune. La commission Vie citoyenne, associative et culturelle est favorable à ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier dans ce sens auprès de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants du Val d'Oise)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à la majorité, avec 13 voix pour et 1 abstention (Sylvie DUFLOT) de déposer une demande de labellisation et de subvention dans le cadre de ces célébrations.

Informations diverses :

Arrêté municipal pour interdiction de location d'un terrain privé pour y organiser des festivités.

Guy PARIS, Maire de Sagy, explique que des travaux ont été réalisés au printemps, sans autorisations, sur un terrain privé au Grand Mesnil et sont source de nuisances pour les riverains depuis le mois de mai, dans la mesure où la parcelle accueille régulièrement des festivités.

Ce terrain est situé en zone N au PLU et ne peut accueillir de tels événements. Un arrêté du Maire applicable à compter du vendredi 25 octobre 2024 été rédigé en ce sens.

Après en avoir donné lecture et l'avoir signé, cet arrêté sera transmis au contrôle de la légalité, pour validation et pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif dans un délai de 2 mois.

Enquête relative à la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du VEXIN Français

Guy PARIS, Maire de Sagy, explique que dans le cadre d'un renouvellement de la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour 15 ans, de 2025 à 2040, une enquête publique est organisée du lundi 30 septembre au vendredi 15 novembre 2024.

Durant cette période, la population peut consulter le dossier dans un certain nombre de communes et transmettre des remarques sur celui-ci.

Arrivée d'un nouvel agent au musée

Annick CRECY, adjointe au Maire, informe que Claire VINCENT-GARDIE a souhaité ne pas reconduire son contrat de travail à mi-temps annualisé s'arrêtant le 20 octobre 2024.

Une autre personne a été reçue et accepte d'occuper le poste dans les mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2025.

Handwritten notes in blue ink at the bottom right of the page, including initials and a date: "4/6", "AS", "AP", "AB", "AA", "DE", "AS", "AP", "4/6", "AS".

Bilan des Jeux Antiques

Guy PARIS, Maire de Sagy indique que les Jeux Antiques organisés le samedi 29 juin 2024 ont été un succès avec :

- 120 bénévoles de septembre 2023 à juin 2024
- 14 équipes (16 communes) participantes aux Jeux Antiques
- 900 personnes présentes le samedi 29 juin 2024 dans le stadium installé sur le champ de foire
- La totalité des dépenses pour cet évènement, a été entièrement financée par des dons publics et privés

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 20 h20.

Fait à Sagy, le 8 octobre 2024

La secrétaire de séance,
Daniel DEVAUCHELLE

Le Maire,
Guy PARIS



[Handwritten signatures in blue ink]

[Handwritten signatures in blue ink]